

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13/07/2022**

PRESENTS : Martine TABOURET. Stéphanie BOULIVAN. Fabien RELAVE. Amandine GUYARD. Alexandra BREDY. Fabienne PEDOUX. Régis TABOURET. Aimé BOULIVAN. Damien QUERY et Catherine SAVERAT.

EXCUSES : Franck MOLINA. Didier ZAMPROGNO donne procuration à Martine TABOURET. Sandrine BOURGEOIS donne procuration à Fabienne PEDOUX. Alexandra GIRARD donne procuration à Amandine GUYARD.

Secrétaire de séance : Catherine SAVERAT - Les conditions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L.2121-15 dudit code, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Catherine SAVERAT ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- **Approbation du compte rendu** du conseil municipal du 07 juin 2022. **Le compte rendu est adopté à l'unanimité.**
- **Un point sera ajouté à l'ordre du jour** : l'achat d'un four pour le restaurant scolaire, Madame Le Maire précise qu'un point d'information sera fait sur la signalétique pour sécuriser certains carrefours de Dompierre. **Le conseil accepte.**
- **Mise en place de la nomenclature M57 : Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisation :**
Dans le cadre de la mise en place de la M57, il est proposé de mettre à jour la délibération D_2022_05_05_28 du 05 mai 2022 en précisant les durées applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature, les autres durées d'amortissement, correspondant effectivement aux durées habituelles d'utilisation, restant inchangées.
Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer par principe la règle du prorata temporis et dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour d'une part, les subventions d'équipement versées, d'autre part, les biens de faible valeur c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000,00€ TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur). Il est proposé que ces biens de faibles valeurs soient amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
Cette mise en place est adoptée à l'unanimité.
- **Règlement de la bibliothèque :**
Le conseil municipal propose un nouveau règlement intérieur pour la bibliothèque suite au déménagement de celle-ci, place de la mairie, dans les locaux de l'ancienne école, un nouveau règlement intérieur applicable au fonctionnement de ladite bibliothèque a été établi par les bénévoles. Lecture est faite par Madame le Maire de ce nouveau règlement. **Ce dernier est adopté à l'unanimité.**
- **Avant-Projet Définitif pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes :**
Madame le Maire présente le chiffrage de l'APD proposé par l'architecte (Atelier Laurent CHASSAGNE). Le montant des travaux s'élève à 712 780.53 euros HT ;

Désignation	Montant	Partie rénovation thermique
Aménagements extérieurs	104 868,55€	
Charpente zinguerie	55 075,37€	46 970,37€
Menuiserie extérieure - Serrurerie	91 345,00	70 409,00€
Plâtrerie Isolation Faux-Plafonds peinture	92 466,07€	9 631,12€
Menuiserie intérieure - Agencement - Parquet	47 828,00€	
Carrelage Faïence	39 147,28€	

Electricité courants faibles courants forts	73 277, 68€	
Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire	91 309, 63€	74 612, 03€
Revêtement de façade	62 085, 80€	62 085, 80€
MONTANT TOTAL HT DES TRAVAUX EN BASE / Hors travaux de désamiantage	657 403,38€	263 708,32€

Désamiantage	20 500€	
MONTANT TOTAL HT DES TRAVAUX EN BASE incluant les travaux de désamiantage (hors amiante en toiture)	677 903,38€	263 708,32€
PRESTATION SUPPLEMENTAIRES ;		
(Menuiserie intérieure - Agencement - Parquet : travaux de rénovation parquet) (Equipped de cuisine)	+ 7 927,15 € + 26 950,00 €	
MONTANT TOTAL HT DES TRAVAUX EN BASE incluant les travaux de désamiantage (hors amiante en toiture) + Prestations supplémentaires cuisine et reprise finition parquet	712 780,53€	263 708,32€

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

- **Demande de subvention exceptionnelle de la part de l'association « l'Amicale Boule Dompierroise » :**

Lecture est faite par Madame le Maire du courrier adressé par le Président de l'Amicale. L'Amicale Boule Dompierroise s'est déplacée le week-end dernier à Nice pour participer au championnat de France des Associations sportives. Elle sollicite une subvention exceptionnelle pour participer aux coûts de ce déplacement.

Le conseil municipal propose (13 voix pour et 1 voix contre) d'attribuer à titre exceptionnel une subvention de 500 euros pour encourager l'association.

- **Vente parcelle, zone artisanale, Mme BUISSON :**

Il s'agit de la parcelle F 1288 située entre le garage et l'entreprise de zinguerie de Mr CROZIER. En 2006, la parcelle avait été vendue à Madame BUISSON. Madame Le Maire rappelle qu'en outre une OAP sur cette parcelle impose d'y construire un bâtiment individuel à usage commercial ou industriel. Le terrain est resté vierge de toute construction. Madame BUISSON ayant trouvé un acheteur au prix de 135 000€, **le conseil municipal donne un avis favorable quant à la vente de ce terrain.**

- **Achat d'un four pour le restaurant scolaire :**

Entre le 1^{er} et le 2^{ème} service, il est difficile de faire remonter le four de réchauffe correctement en température. Présentation des devis de Cuny et de Monsieur Martin. **Après concertation le devis de Monsieur MARTIN d'un montant de 5 241.60 euros TTC est validé à l'unanimité.**

- **Signalétique :**

Un point est fait par Régis TABOURET, vice-président de la commission voirie, concernant la signalétique prévue sur la commune afin de sécuriser certains carrefours (fourniture et traçage).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Signature du secrétaire



Signature du Maire

